

La virginité de la Vierge et les frères de Jésus (tiré de *Mythes et polémiques de l'Histoire*, vol. 2)

En parlant de la virginité perpétuelle de Marie, l'Eglise catholique considère que la conception et la naissance de Jésus ont été miraculeuses, et que Marie est ensuite restée vierge. Cette virginité signifie qu'elle était totalement consacrée à Dieu depuis le fiat donné à l'Incarnation. Il exista pendant quelques siècles des hésitations chez certains auteurs chrétiens, comme Tertullien, concernant la virginité de Marie après la naissance de Jésus, mais des pères comme saint Ambroise et saint Augustin affirmèrent avec vigueur la virginité perpétuelle. Saint Jérôme réfuta Helvidius qui faisait de Marie le modèle des mères de famille ; saint Thomas d'Aquin considère l'erreur d'Helvidius comme une abomination (cf. *Somme théologique*, Ia, qu. 25, art. 6, ad 4).

Le second concile de Constantinople (553) affirme que Marie est « toujours vierge », propos confirmé par le concile du Latran de 649. Pie XII rappela ce point quand il proclama le dogme de l'Assomption et le concile de Vatican II affirme que « l'enfantement n'a pas lésé la virginité de Marie mais il l'a consacrée » (LG 57). Or, les églises protestantes ainsi que certains historiens n'admettent pas ce dogme. Quelles objections font-ils à une tradition remontant aux origines du christianisme ?

Les objections à la virginité de Marie

Premièrement, le nouveau Testament parle de Jésus comme d'un premier-né : « Or, pendant qu'ils étaient là, le temps où elle devait enfanter s'accomplit, et elle mit au monde son fils premier-né, l'emballa dans une crèche, parce qu'il n'y avait pas de place pour eux dans l'hôtellerie » (Lc II, 6-7). Cela signifierait donc que Marie a eu au moins un second enfant.

Deuxièmement, « réveillé de son sommeil, Joseph fit ce que l'ange du Seigneur lui avait commandé : il prit chez lui son épouse. Et il ne la connut point jusqu'à ce qu'elle enfantât son fils, et il lui donna pour nom Jésus. » (Mt I, 24-25). Comme l'expression « connaître » désigne aussi dans la Bible les relations conjugales, cela ne signifie-t-il pas que Joseph a « connu » Marie, son épouse, après la naissance de Jésus, leur premier-né ?

Enfin, troisièmement, il y a, dans le Nouveau Testament, sept passages qui évoquent des frères et sœurs de Jésus. Les voici : « N'est-ce pas le charpentier, le fils de Marie, le frère de Jacques, de José, de Jude et de Simon ? Ses sœurs ne sont-elles pas ici, chez nous ? » (Mc VI, 3) ; « Comme il parlait encore aux foules, voici que sa mère et ses frères se tenaient dehors, cherchant à lui parler. Quelqu'un lui dit : « Voici votre mère et vos frères qui se tiennent dehors, et ils cherchent à vous parler. » Il répondit à l'homme qui lui disait cela : « Qui est ma mère et mes frères ? » Et étendant la main vers ses disciples, il dit « Voici ma mère et mes frères. Car quiconque fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux, celui-là est pour moi frère, sœur et mère. » (Mt XII, 46-50) ; « Etant venu dans sa patrie, il les enseignait dans leur synagogue, si bien que, saisis d'étonnement, ils disaient : « D'où lui viennent cette science et ces miracles ? N'est-ce pas le fils du charpentier ? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie, et ses frères Jacques, Joseph, Simon et Judas ? Et ses sœurs, ne sont-elles pas toutes chez nous ? D'où lui vient donc tout cela ? » (Mt XIII, 54-56) ; « Après cela, il descendit à Capharnaüm avec sa mère, ses frères et ses disciples, et ils n'y demeurèrent que peu de jours » (Jn II, 12) ; « Tous ceux-là, d'un même cœur, persévéraient dans la prière avec des femmes et Marie, la mère de Jésus, et avec ses frères. » (Ac I, 14) ; « Mais je ne vis aucun des autres Apôtres, se ce n'est Jacques, le frère du Seigneur » (Ga I, 19) ; « Jude serviteur de Jésus-Christ et frère de Jacques » (Jude I, 1). S'agit-il de Jacques, le frère de Jésus ?

Jésus n'aurait été « que » le premier-né

La première objection se révèle la plus faible. On présentait au Temple le premier-né dans le mois qui suivait sa naissance. Jérôme réplique à Helvidius : « Car la loi (Nm 18,15) sur les premiers-nés inclut aussi l'enfant auquel ne succède aucun autre frère. Il en résulte que le titre de premier-né appartient à n'importe quel enfant qui ouvre le sein maternel et avant qui personne d'autre, n'est né, et non pas seulement à celui qui est suivi d'autres frères. » **L'ange exterminateur n'a pas épargné les fils uniques des Egyptiens** : « Au milieu de la nuit, Yahweh frappa tous les premiers-nés dans le pays d'Egypte, depuis le premier-né de Pharaon assis sur son trône, jusqu'au premier-né du captif dans sa prison, et à tous les premiers-nés des animaux. » (Ex XII, 29).

Une épitaphe sépulcrale datée du Ve siècle av. J.-C., découverte en 1922 dans la nécropole juive de Tell el Yehudieh, fait dire à la défunte (Arsinoë) : « Mais le sort, dans les douleurs de l'enfantement de mon fils

premier-né, me mena à la fin de la vie. » Bien que cette jeune mère meure lors de son premier enfantement, son fils est appelé « *premier-né* ». L'archéologie achève donc d'anéantir la première objection.

Le mariage de Marie et de Joseph aurait été « consommé »

Pour ce qui est de la deuxième objection, on commencera par donner des réponses qui, bien qu'elles soient vraies, n'emportent pas l'adhésion par leur évidence comme celles qui concernent le premier-né. Que disent les Évangiles à ce sujet ? « *Or la naissance de Jésus-Christ arriva ainsi. Marie, sa mère, ayant été fiancée à Joseph, il se trouva, avant qu'ils eussent habité ensemble, qu'elle avait conçu par la vertu du Saint-Esprit. Joseph, son mari, qui était juste et ne voulait pas la diffamer, se proposa de la répudier secrètement. Comme il était dans cette pensée, voici qu'un ange du Seigneur lui apparut en songe, et lui dit : « Joseph, fils de David, ne crains point de prendre chez toi Marie ton épouse, car ce qui est conçu en elle est du Saint-Esprit. Et elle enfantera un fils, et tu lui donneras pour nom Jésus, car il sauvera son peuple de ses péchés. » Or tout cela arriva afin que fût accompli ce qu'avait dit le Seigneur par le prophète : « Voici que la Vierge sera enceinte et enfantera un fils ; et on lui donnera pour nom Emmanuel, ce qui se traduit : Dieu avec nous. » Réveillé de son sommeil, Joseph fit ce que l'ange du Seigneur lui avait commandé : il prit chez lui son épouse. Et il ne la connut point jusqu'à ce qu'elle enfantât son fils, et il lui donna pour nom Jésus. » (Mt I, 18-25).*

Jérôme rappelle que, dans les tournures bibliques, avant (*antequam*) n'indique pas toujours ce qui suit mais souligne souvent ce qui n'est pas arrivé. De même, la locution conjonctive jusqu'à ce que (*donec*) peut indiquer un temps déterminé ou indéterminé ; il donne des exemples empruntés à la Bible. Une telle argumentation peut convaincre ou ne pas le faire puisque deux acceptions sont possibles pour chaque expression. Il convient donc de mener plus loin la démonstration.

Le milieu juif n'encourageait pas la virginité puisqu'il fallait préparer l'avenir messianique et la stérilité passait pour une honte. Comme nous ignorons les circonstances des fiançailles de Marie avec Joseph, nous ne pouvons savoir avec certitude pourquoi elle a accepté la perspective d'un mariage tout en ayant l'intention de demeurer vierge. On peut supposer qu'elle s'est soumise à la volonté paternelle. Puisqu'il n'existait pas d'institution de virginité chez les Juifs, un mariage pouvait constituer la meilleure des protections. Elle devait donc penser que Joseph respecterait sa consécration virginale, notion qui n'était alors pas inconnue : certains groupes esséniens la pratiquaient, et c'est ce que fera Jean-Baptiste. Philon (*De vita contemplativa*), qui est contemporain, mentionne la présence de vierges dans la secte juive des Thérapeutes qu'il compare aux Esséniens tout en les distinguant. L'idéal de virginité commençait à être apprécié des Juifs fervents.

Écoutons Marie répondre à l'ange : « *Marie dit à l'ange : « Comment cela sera-t-il, puisque je ne connais point d'homme ? » L'ange lui répondit : « L'Esprit-Saint viendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi l'être saint qui naîtra sera appelé Fils de Dieu. Et voici qu'Elisabeth, votre parente, a conçu, elle aussi, un fils dans sa vieillesse, et ce mois-ci est le sixième pour elle que l'on appelait stérile, car rien ne sera impossible pour Dieu. » Marie dit alors : « Voici la servante du Seigneur : qu'il me soit fait selon votre parole ! » (Lc I, 34-38).*

Si elle n'avait pas regardé sa virginité comme un état définitif rendant impossible toute maternité par les voies humaines ordinaires, **la fiancée de Joseph n'aurait vu aucune difficulté dans le message divin.** Elle énonce donc à l'ange son état de virginité, sa résolution actuelle de la conserver, mais aussi sa disponibilité à l'égard de Dieu. Elle va représenter la récapitulation des femmes voulues humainement stériles dans l'Ancien Testament en vue d'une fécondité supérieure, de Sarah à Anne et à Elisabeth. Une légende rabbinique ne rapporte-t-elle pas que Moïse aurait gardé la continence après que Dieu lui était apparu dans le buisson ardent ? Possible d'après l'analyse textuelle, la virginité de Marie *post partum* devient évidente quand on analyse les textes et qu'on les replace dans leur cadre historique et testamentaire. Il faut faire violence au texte pour le nier.

Jésus aurait eu des « frères »

Reste la question des frères de Jésus. « *Après cela, il descendit à Capharnaüm avec sa mère, ses frères et ses disciples, et ils n'y demeurèrent que peu de jours.* » (Jean II, 12). Les « frères et sœurs » de Jésus ne sont jamais appelés « fils ou filles de Marie ». Ils ne sont pas appelés non plus « enfants de Joseph » : « *Et tous lui rendaient témoignage et admiraient les paroles toutes de grâce qui sortaient de sa bouche, et ils disaient : « N'est-ce pas là le fils de Joseph ? » (Lc IV 22) « N'est-ce pas le fils du charpentier ? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie, et ses frères Jacques, Joseph, Simon et Judas ? Et ses sœurs, ne sont-elles pas toutes chez nous ? D'où lui vient donc tout cela ? » (Mt XIII 55,56). « Pierre et Jean, Jacques et André, Philippe et Thomas, Barthélemy et Matthieu, Jacques (fils) d'Alphée, et Simon le Zélote, et Jude (frère) de Jacques. Tous ceux-là, d'un même cœur, persévéraient dans la prière avec des femmes et Marie, la mère de Jésus, et*

avec ses frères. » (Ac I, 13). Ajoutons que dans les Evangiles **on ne voit jamais Joseph et Marie avec d'autres enfants** : Joseph, Marie et Jésus forment seuls la Sainte Famille. **Si Jésus avait eu des frères et sœurs, il n'aurait pas confié sa Mère a saint Jean au pied de la Croix** (Jn XIX, 26).

Pourquoi donc appeler de proches parents frères et sœurs ? **L'hébreu et l'araméen ne possèdent pas de mot pour dire « cousin »** et utilisent « frère » et « sœur ». Le grec néo-testamentaire en fait autant : 42 emplois du mot au sens de « membres d'une même communauté ou d'une même famille ». Et le Nouveau Testament ne fait en cela que suivre la Septante qui, se calquant sur l'hébreu, utilise le mot frère pour désigner une parenté beaucoup plus large. Cet usage sémitique se retrouve dans les langues indo-européennes antiques.

On peut appeler « frère » un cousin qui vous est proche et cher. Dans la plus ancienne des *Lettres à Atticus* que nous possédons, Cicéron parle de « *Lucii fratris nostri morte* », la mort de mn frère Lucius. Or Cicéron n'avait qu'un frère, Quintus, que nous connaissons bien (102-43 av. J.-C.). Lucius était un cousin qui avait accompagné l'orateur en Sicile pour l'aider dans l'enquête sur les malversations de Verrès. C'était un cousin du côté paternel, *frater patruelis*, et personne n'a jamais songé à en faire un frère de l'orateur par des efforts de distorsion de la langue. Mais, quand il s'agit de Jésus, la raison déraisonne, et il est navrant de voir l'incrédulité essayer de nier le merveilleux par le mirobolant.